

## République et canton de Genève

## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 19 juin 2023, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération Nº35/2023

Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et la réalisation des aménagements de surface

Le conseil municipal décide par 6 oui, 0 non et 2 abstentions,

- 1. De procéder à la mise en séparatif du réseau d'assainissement au chemin des Blessonniers 1-6 et de réaliser la réfection de l'aménagement de surface.
- 2. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de F 516'000 pour réaliser la totalité des travaux de construction.
- 3. De prendre acte que le crédit relatif à la réalisation des collecteurs du réseau secondaire sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).
- 4. De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
- 5. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N0 7206-33003, dès l'année 2024.

Délibération Nº36/2023

Ouverture d'un crédit d'investissement relatif à la réhabilitation des collecteurs de la route de la Louvière (tronçon ch. des Cordonnières – ch. des Blessonniers)

Le conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité,

- 1. De procéder à la réhabilitation des collecteurs d'EU EP de la route de la Louvière (tronçon ch. des Cordonnières ch. des Blessonniers).
- D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit d'investissement de F 360'000 pour réaliser la totalité des travaux.
- 3. De prendre acte que le crédit relatif à la réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire sera soumis au conseil du FIA pour une prise en charge totale ou partielle, au gré des loyers versés par le FIA, sur une durée de 40 annuités, après approbation du décompte final du chantier par le conseil du FIA. (à comptabiliser annuellement dans le compte de fonctionnement sous rubrique 7206-46120).
- 4. De comptabiliser les dépenses et recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Presinge dans le patrimoine administratif.
- 5. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N0 7206-33003, dès l'année 2024.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 08.09.23

Presinge, le 28 juin 2023

.....